



Obligation face a un enfant majeur

Par **castore34**, le **02/08/2011** à **19:08**

Bonjour,

Mon fils majeur (40 ans) est resté 5 ans sans venir me voir ! il m'insulte par mail et là depuis une semaine il est venu chez moi me disans que j'étais dans l'obligation de le recevoir et de lui donner de l'argents.

Mon fils se drogue et il est violent.

Ce matin je lui ai dit que je n'étais pas un hotel et que l'on devait établir des règles.

Je vie seules depuis longtemps et je n'ai que de petit moyens avec une pension AAh à 80 % et je vie dans un HLM.

Depuis longtemps sa violence est reconnu par les psychiatres dechu de ces droit paternels pour ces raison moi même j'ai déposé une main courante il y a des années lorsqu'il à voulu me farper.

Il a une maison qu'il a recuperé squatté à 92170 Vanves.

J'ai repris mes clés mais j'ai des affaire à lui chez moi j'ai peur qu'il revienne et me maltraite que puis-je faire

merci de votre aide

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **19:12**

ne lui ouvrez pas

Appelez la police s'il tente d'entrer chez vous (tambourine à la porte, crie etc.)

S'il fait preuve de violence, portez plainte.

Vous n'avez aucune obligation de le recevoir

Vous n'avez aucune obligation de lui donner de l'argent

L'obligation alimentaire entre parent et enfant est si l'un des deux est dans le besoin ET que l'autre a les moyens pour ET qu'un jugement dit que vous devez payer. Vous vivez en dessous du seuil de pauvreté, vos revenus sont insaisissables, vous n'avez rien à payer.

Ne vous laissez pas faire.

Par **cocotte1003**, le **03/08/2011** à **02:49**

Bonjour, oui refusez tout en bloc les demandes de votre fils et suivez bizn les conseils de Mimi 943, courage vous ne lui devez rien surtout si c'est pour finalement se droguer, cordialement

Par **castore34**, le **03/08/2011** à **10:18**

bonjour, cocotte 1003 et mimi 493
je vous remerci d'avoir repondu à ma question.
Cela me reconforte.
Bonne journée